

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 12

L'an deux mil seize, le 20 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2016

Présents : Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD.

Madame Isabelle COUQUIAUD a été élue secrétaire de séance.

Sommaire

2016/001. Réhabilitation d'un ouvrage existant en bibliothèque : construction d'un pôle associatif avec réaménagement d'une place – Avenants. Page 2

2016/002. Réalisation d'une étude globale d'aménagement dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Développement Durable. Page 2

2016/003. Aménagement de trottoirs rue Pierre Porcher. Répartition des amendes de police. Page 3

2016/004. Bâtiments publics : travaux mairie – salle polyvalente. Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2016. Page 3

2016/005. Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016. Page 4

2016/006. Convention de mise à disposition du minibus communal. Page 5

2016/007. Questions divers. Page 5

Communication des élus :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission des élus minoritaires, à savoir Patrice VINOUBE, Audrey HIROU-ROBERT et Thomas LE BRAS et donne lecture du courrier reçu le mardi 19 janvier dernier. Ce courrier a été transmis par les intéressés à monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine. Le conseil municipal prend acte de ces démissions.

Monsieur le Maire explique que ce sont les trois suivants sur la liste qui sont dorénavant conseillers municipaux : Soizic BLOT, Louis BRAULT et Sophie BLEJEAN. Patrice VINOUBE était conseiller communautaire c'est donc Louis BRAULT qui devient désormais conseiller communautaire. Un courrier sera transmis aux nouveaux élus.

Il faut noter que ces démissions affectent certaines commissions, notamment la commission d'appel d'offres et le Centre Communal d'Action Sociale.

Sensibilisation des Français aux gestes et comportements qui sauvent :

Suite aux différentes attaques terroristes qu'a subi la France en 2015, le Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a demandé aux préfets d'établir un programme d'actions départemental de sensibilisation et d'initiation des Français aux gestes et comportements qui sauvent, en lien avec les associations de secourisme, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les collectivités. Des réunions d'informations, où la population de tout âge sera invitée, seront organisées par la Protection Civile d'Ille-et-Vilaine, antenne du pays de Brocéliande, les 10 et 24 février prochains à 20 h 00 à la salle polyvalente. Il souligne que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, une convention sera passée avec la Sécurité Civile, organisme qui disposera d'un

local dans les futurs locaux associatifs, pour y déposer du matériel. Ils dispenseront et organiseront des formations sur la commune.

Animations sur la commune :

Trois manifestations sont prévues en avril et mai sur la commune. Le 17 avril avec La Saison des Secrets qui se déroulera sur l'espace public au 1 rue du Prélois, l'occasion d'une inauguration officielle. A ce sujet Régis Berthault, conseiller municipal, demande si il est prévu que soit donné un nom à cet espace public. Il en sera discuté en séance. Les 22, 23 et 24 avril Brocéliand'Co organise au Domaine des Hayes son second festival intitulé D'Hier à 2 mains. La commune est sollicitée pour la logistique : aires de stationnement, barrières, etc... Comme l'an passé la Fête de la Bretagne est prévue le 14 mai à partir de 18 heures et aura lieu sur l'espace public.

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2015 : adopté à l'unanimité

2016/001

REHABILITATION D'UN OUVRAGE EXISTANT EN BIBLIOTHEQUE – CONSTRUCTION D'UN PÔLE ASSOCIATIF AVEC REAMENAGEMENT D'UNE PLACE - AVENANTS

Monsieur le Maire expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 19 janvier 2016 à 18 heures pour étudier les différents avenants proposés.

Après avoir pris connaissance des différents devis présentés et de l'avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal à l'unanimité des personnes présentes, valide les avenants proposés.

. lot n° 12 – Revêtement de sol – Entreprise MARIOTTE - avenant n° 2

plus-value de 898,40 € H.T. (*choix d'une qualité supérieure en caoutchouc*)

Rappel du marché initial : 17 643,39 € H.T.

Rappel du montant avenant n° 1 : 681,04 € H.T.

Nouveau montant du marché : 19 222,83 € H.T

. lot n° 15 – Espaces Verts Clôtures – Brocéliande Paysage – avenant n° 2

plus-value de 750,00 € H.T. (*palissade bois séparative des logements en remplacement de la haie végétale, hors marché*)

Rappel du marché initial : 14 377,95 € H.T.

Rappel du montant avenant n° 1 : 524,85 € H.T.

Nouveau montant du marché : 15 652,80 € H.T

. lot n° 13 – Peinture – Entreprise COLOR TECH - avenant n° 1

plus-value de 676,53 € H.T. (*choix d'un papier à peindre fibreux d'une qualité supérieure*)

Rappel du marché initial : 12 256,93 € H.T.

Nouveau montant du marché 12 933,46 € H.T

. lot n° 16 – Electricité – Entreprise PICARD - avenant n° 2

plus-value de 719,35 € (*armoire électrique métallique de plein pied résultant d'un réaménagement du petit préau reconstruit*)

Rappel du marché initial : 24 839,21 € H.T.

Rappel du montant avenant n° 1 : 741,92 € H.T.

Nouveau montant du marché 26 300,48 € H.T

2016/002

REALISATION D'UNE ETUDE GLOBALE D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'OBJECTIF DEVELOPPEMENT DURABLE

Lors de la séance du 9 décembre 2015, le conseil municipal a décidé de solliciter les services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale, conformément au fiches du guide départemental de l'ingénieur public, pour le projet suivant : aménagement du bourg.

Un avis d'appel public à candidature a été publié dans la presse le mercredi 6 janvier dernier et sur le site de la commune ayant comme objet « Réalisation d'une étude globale d'aménagement dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Développement Durable ».

Chaque conseiller municipal a reçu avec la convocation le Contrat d'Objectifs Développement Durable, à savoir le cahier des charges préparé par la commission municipale en vue du recrutement du bureau d'études.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention peut être accordée par le Conseil Départemental.

Après avoir pris connaissance du Contrat d'Objectifs, le conseil municipal à l'unanimité sollicite le Conseil Départemental pour une subvention concernant l'étude du Contrat d'Objectifs Développement Durable.

2016/003

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS RUE PIERRE PORCHER REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Monsieur Thierry ALBERT, adjoint à la voirie en agglomération précise que les aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation sont l'un des critères retenus pour la répartition des recettes des amendes de police (Dotation 2015 – Programme 2016).

Ces opérations sont aidées à hauteur du montant hors taxes des travaux, avec un plafond de subvention de 5 350,00 €.

Pour les travaux réalisés rue Pierre Porcher « aménagement de trottoirs », la commune peut prétendre à une subvention. Les dossiers doivent être déposés pour le 31 janvier 2016.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Thierry ALBERT, l'assemblée délibérante à l'unanimité sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police (Dotation 2015 – programme 2016) pour les travaux suivants : aménagement de trottoirs rue Pierre Porcher.

2016/004

BATIMENTS PUBLICS : TRAVAUX MAIRIE – SALLE POLYVALENTE DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ANNEE 2016

Lors de sa séance du 9 décembre dernier, le conseil municipal a autorisé le maire à consulter des entreprises d'isolation et de menuiseries pour les bâtiments suivants : mairie, salle polyvalente.

Des entreprises ont été consultées pour les travaux suivants :

- isolation de la mairie,
- menuiseries : remplacement des ouvertures à la mairie et à la salle polyvalente.

Les entreprises étaient invitées à remettre leur offre pour le vendredi 15 janvier 2016 pour l'isolation et la porte d'entrée à la mairie et pour le mardi 19 janvier 2016 à 12 heures pour les menuiseries.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2016 en soirée pour l'ouverture des plis et le mercredi 20 janvier 2016 pour valider les entreprises retenues.

Monsieur Thierry ALBERT, adjoint, présente les dossiers, à savoir :

. **Isolation de la mairie** : sur les 3 entreprises consultées, une seule a répondu. Il s'agit de l'EURL KM Plaquiste dont le siège social est à Maxent. Le devis s'élève à la somme de 7 446,00 € H.T. (isolation et plaquage).

Les élus regrettent qu'une seule entreprise ait répondu. La commission d'appel d'offres a validé le devis.

. **Menuiseries : remplacement des ouvertures à la mairie et à la salle polyvalente** : une consultation d'entreprises a été faite, sur 6 entreprises, 3 ont retiré un dossier. Monsieur ALBERT rappelle les critères de sélection des offres, tels qu'ils figurent dans le règlement de consultation, à savoir le prix (40 %), technique (40 %) et le délai d'exécution (20 %).

Après étude des trois offres la Miroiterie Guéroise de Guer obtient 4,4 points ; la SARL les Platanes de Mordelles 3,00 points et la SARL Jamin de Saint-Thurial 4,6 points.

Le devis de la SARL Jamin s'élève à : 53 675,52 € HT pour les menuiseries et à 11 584,31 € HT pour les menuiseries fermetures, soit un montant total HT de 65 259,83 €.

La commission propose à l'assemblée de retenir l'entreprise SARL Jamin dont le siège social est situé à Saint-Thurial « la Cocaudais ».

Après avoir entendu les explications de monsieur Thierry ALBERT et les avis de la commission d'appel d'offres sur les différents dossiers, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir l'EURL KM Plaquiste pour les travaux d'isolation de la mairie et ce pour un montant de 7 446,00 € HT
- décide de retenir la SARL Jamin pour les travaux de menuiseries (remplacement des ouvertures à la mairie et à la salle polyvalente) pour un montant de 65 259,83 € HT
- arrête les modalités de financement : D.E.T.R. 40 %, fonds parlementaire, le reste étant couvert par des fonds propres de la commune,
- sollicite de l'Etat, au titre de la D.E.T.R., exercice 2016, d'une subvention pour travaux de rénovation thermique et transition énergétique dans un établissement recevant du public (EPR)
- sollicite une aide financière au titre du fonds parlementaire.

2016/005

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire informe l'assemble que dans l'attente du vote du budget, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Il est donc proposé d'autoriser le mandatement de dépenses d'investissement sur l'exercice 2016 et avant l'adoption des budgets dans la limite de ¼ des sommes inscrites sur le budget 2015 (budget principal).

L'autorisation accordée par l'assemblée doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le budget total d'investissement, hors remboursement de la dette s'élevait à 518 432,00 € pour le budget principal, en conséquence, celui-ci ne peut excéder 129 608,00 €.

Un montant total de 125 000,00 € est soumis à l'approbation du conseil municipal ainsi réparti par chapitre :

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant autorisé</i>
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	115 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans les conditions susvisées.

2016/006

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINI BUS COMMUNAL

Le véhicule communal « mini bus » est mis à disposition de l'ADSCRIP lors de certaines activités exercées en dehors de la commune, et peut éventuellement être utilisé par des associations maxentaises ou ayant des activités sur la commune.

Actuellement rien ne régit cette mise à disposition et il est proposé qu'une convention de mise à disposition du mini bus communal, soit signée entre l'utilisateur et la commune.

Les élus ont reçu avec leur convocation la convention pour qu'ils en prennent connaissance.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur la convention de mise à disposition du mini bus communal,
- autorise le maire ou son représentant à signer avec les utilisateurs cette convention.

2016/007

QUESTIONS DIVERSES

Régis BERTHAULT, conseiller municipal, revient sur la mise à disposition du mini-bus. Il souligne la possibilité d'avoir un véhicule en partage avec d'autres individus, une mise à disposition de véhicule, du co-voiturage. Il précise également que les panneaux indicateurs ont été changés par le conseil départemental, mais la distance kilométrique n'est pas indiquée. Henri DORANLO précise que pour le co-voiturage « Ehop. Covoiturons-nous ! » est en ligne sur le site internet de la commune, et que la signalisation sera revue dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Thierry ALBERT, adjoint, dresse un bilan du radar pédagogique installé à l'entrée du bourg en venant de Plélan-le-Grand, rue du Prélois. Vitesse moyenne entre juillet et septembre : 42km/h ; vitesse maxi : 86km/h. Vitesse moyenne entre septembre et mi-janvier : 41km/h ; vitesse maxi : 82km/h.

L'ordre du jour étant terminé, monsieur le Maire clôt la séance.